

Objet : Coopération LEADER avec deux territoires grec et corse sur la valorisation des productions locales – modification du plan de financement prévisionnel

Vu la délibération N° 2011-07-03 du 25 mai 2011,
Vu la délibération N° 2012-06-14 du 22 mai 2012,
Vu la délibération N° 2012-09-06 du 03 octobre 2012

Le Président expose :

Cette opération a été retenue par le comité de programmation Leader du 4 octobre 2012 et a reçu un avis favorable. Depuis cette date, sa mise en œuvre a nécessité des adaptations techniques qui entraînent une ventilation différente des postes de dépenses initiaux. Le montant total des dépenses reste inchangé soit **54 370 €**. En vue de l'attribution définitive des crédits européens, il est donc proposé de faire évoluer les postes de dépenses comme suit :

Rappel du premier plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT TTC (en €)
▪ Formalisation et fonctionnement des partenariats entre les 3 régions et entre les partenaires locaux (consulaires, syndicats de producteurs...)	5 300 €
▪ Organisation du campus 12 personnes pendant 21 jours (hébergement, logistique, intervenants...)	19 020 €
▪ Accueil d'un jeune volontaire (6 mois – 800 €/mois – hébergement, nourriture, indemnité)	4 800 €
▪ Coordination globale et encadrement du campus – SMBP 35 journées * 230 € / jour	6 250 €
▪ Assistance technique et animation du campus Centre Méditerranéen de l'Environnement 300€ x 25j	7 500 €
▪ Publication du guide méthodologique: mise en page, traduction (En, Gr) et édition 1000 ex. (quote part SMBP)	1 500 €
▪ Réalisation d'actions suite aux propositions du campus en accord avec les consulaires, syndicats de producteurs concernés.	10 000 €
TOTAL	54 370 €

Nouvelle version proposée :

DEPENSES	MONTANT TTC (en €)
▪ Frais de voyage séminaire de lancement (2 personnes)	773,00 €
▪ Assistance technique CME + mise à disposition chargée de mission 2 mois et ses déplacements 1 250 euros)	15 000,00 €
▪ Frais d'accueil de participants	15 598,00 €
▪ Organisation du séminaire de clôture	6 200,00 €
▪ Mise en place d'actions suite aux conclusions du campus	10 000,17 €
▪ Coordination et encadrement SMBP	6 798,83 €
TOTAL	54 370 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Valide** la modification du plan de financement sus-visé
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD